La lettre du CADEB

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

Sommaire

Activité du CADEB et agenda associatif
Page 2

La commune du Mesnil préserve la Noue
page3

Combattre la mineuse du marronnier
Page 4

Première journée de l'environnement de la Boucle
Page 5

Bientôt des jardins familiaux à Carrières
Page 6

Propositions d'aménagements cyclables à Sartrouville
Page 7

Enquête publique à Croissy
Page 8

Le point sur les PLU de Chatou et Sartrouville
Page 9

Actualité de l'environnement dans la Boucle
Page 10

L'Ile de France mesure les effets du bruit
Courrier des lecteurs
Page 11

Collectifs et associations d'environnement dans la Boucle
Page 12

Tangentielle Nord
Supplément à la Lettre de novembre 2006
(4 pages)

Les dossiers suivis par le CADEB

L'action locale est de la responsabilité de chacune des associations membres du CADEB; C'est ce qui ressort de nos statuts. C'est aussi le bon sens. Le CADEB en tant que Collectif ne peut intervenir sur tous les dossiers. L'action locale menée par chacune des associations est riche et la Lettre s'en fait régulièrement l'écho.

En tant que collectif agréé pour la protection de l'environnement, le CADEB a eu cette année à se préoccuper de nombreux dossiers qui dépassent le cadre strictement local.

En voici quelques uns:

- La révision du Schéma Directeur de la Région Ile de France(SDRIF). Le CADEB est intervenu pour demander la protection des espaces naturels dans la Boucle et une meilleure qualité de vie pour ses habitants .
- Le Livre Blanc élaboré par les élus de la Boucle dans le cadre de la révision du SDRIF: le CADEB a pris position sur ce document en soulignant les nombreuses convergences avec ses propositions mais aussi en pointant quelques différences de taille, notamment en ce qui concerne le chapitre des transports et des infrastructures routières.
- Le projet de voie nouvelle départementale, plus connu sous la dénomination de déviation de la RD 121: le CADEB maintient qu'il faut donner la priorité aux transports en commun et aux circulations douces; toutefois, compte tenu des difficultés et des nuisances résultant de la circulation actuelle, il n'est pas opposé à ce projet, sous réserve d'une bonne intégration dans son environnement.
- Le Plan de Protection contre les risques d'inondations(PPRI): le CADEB est favorable à l'arrêt des implantations nouvelles en zone inondable mais s'oppose à toute mesure susceptible de léser les habitants implantés légalement en bordure de Seine.
- Le projet de liaison ferrée pour les voyageurs entre Sartrouville et Noisy le Sec dit Tangentielle Nord: Le CADEB s'est déclaré favorable à ce projet tout en étant attentif à ce qu'il ne crée pas de nuisances pour les riverains.
- La modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Carrières sur Seine, afin de diminuer les rejets dans l'atmosphère.
- Les rejets en Seine d'eaux usées lors des opérations d'entretien des émissaires, en contradiction avec les efforts entrepris par ailleurs pour améliorer la qualité de l'eau. (ce dossier est suivi conjointement avec Seine Vivante).
- Le développement des circulations douces dans la Boucle, pour relier les quartiers, les équipements et les différentes communes (dossier suivi avec Réseau Vélo 78).

Le Bureau du CADEB

CADEB association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement sous le numéro 04-033 DUEL
Siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28 01 39 15 32 21

Activité du CADEB

Septembre

- 7 septembre: réunion de Réseau Vélo 78 et du CADEB avec la municipalité de Sartrouville sur les projets d'aménagements cyclables dans la commune (voir en page 7)
- 17 septembre: première journée de l'environnement de la Boucle à Carrières sur Seine (voir en page 5)
- 25 septembre: conseil du CADEB

Octobre

- 5 octobre: conseil d'administration d'Ile de France Environnement
- 9 octobre: conseil d'administration d'Yvelines Environnement

Novembre

- 24 novembre:
- Le CADEB, Seine Vivante et Réseau Vélo 78 assistent à la séance du Conseil Général consacrée à la politique du Département en matière d'environnement
- Participation à la CLIS (commission locale d'information et de surveillance) auprès de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Carrières sur Seine, sous la présidence de M. Rollon Mouchel-Blaisot, sous-préfet des Yvelines et de M. Alain Gournac, sénateur-maire, président du SITRU.
- 27 novembre: conseil d'administration du CADEB
- 29 novembre:
  - En matinée : visite de l'usine d'incinération des ordures ménagères à Carrières sur Seine, sous la conduite de M. Lucien Parrot, vice président du SITRU.
  - En soirée: participation aux États Généraux de la révision du Schéma directeur de la région Ile de France
- 30 novembre: conseil d'administration d'Ile de France Environnement.

Agenda associatif

- Du 6 novembre au 16 décembre: enquête publique sur le projet de liaison ferrée entre Sartrouville et Noisy le Sec dit Tangentielle Nord (voir notre dossier consacré à ce sujet dans le supplément à la Lettre du CADEB).

- Samedi 2 décembre 2006
  Manifestation à 14 heures, place d'Armes à Versailles contre les projets autoroutiers
  60 associations, 40 communes et des agriculteurs des Yvelines
  soutenus par Ile de France Environnement. Pour en savoir plus :
  www.cadeb.org www.a12non.org www.idfe.org www.sauvonslesyvelines.com

- Dimanche 3 décembre à 17h , en l'église Saint Martin, à Sartrouville, à l'initiative du Comité du Vieux Pays : récital de Vadim TCHIJK, violoniste de classe internationale. Au programme de ce concert : Bach, Paganini. Entrée libre. Participation aux frais.

- Jeudi 7 décembre 2006, de 18h à 20h : réunion publique sur les rejets d'eaux usées survenus en boucle de Seine.
  Salle des fêtes de la ville du Pecq 3, quai Voltaire – 78230 Le Pecq
  Cette réunion publique est organisée par l'observatoire des usagers de l'assainissement en Ile de France.
  Voir ci-dessous le communiqué de presse.

- Dimanche 10 décembre : dans le cadre du téléthon 2006, randonnée cycliste intercommunale à caractère familial. Départ à 9h45 depuis le parc municipal des sports, avenue Gabriel Péri à Montesson.

- Du 9 janvier au 8 avril 2007: Le cycle d'Éducation à l'Environnement d'Yvelines Environnement a pour thème cette année « Notre ami Le Climat », avec le traditionnel concours réservé aux jeunes de 7 à 15 ans.
  Le questionnaire sera à la disposition des jeunes dans toutes les gares S.N.C.F.du Département des Yvelines à partir du 9 janvier 2007.
  Renseignements sur le site: www.yvelines-environnement.org

- Samedi 20 janvier 2007: visite des travaux de réhabilitation des berges de Seine à Croissy sur Seine, organisée par l'association Seine Vivante .Rendez-vous à 14h sur les berges face à la rue Centrale à Croissy. Merci de vous inscrire par téléphone au : 01 30 15 06 70.

- Samedi 12 mai 2007: Forum des déchets organisé par le SITRU (Syndicat Intercommunal de Traitement des Résidus Urbains) au parc du Dispensaire à Sartrouville.

L'Observatoire des Usagers invite ...

Le 7 décembre 2006, de 18h à 20h, la ville du Pecq ouvre les portes de sa salle des fêtes (3, quai Voltaire – 78230 Le Pecq) afin que tous les partis concernés par les rejets d'eaux usées puissent débattre avec le SIAAP (Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) des problèmes advenus suite à ces rejets.

De décembre 2005 à mai 2006, entre 60 000 m^3 et 80 000 m^3 d'eaux usées étaient quotidiennement rejetés dans le fleuve, le long de la boucle de Seine. Les principales villes concernées (entre autre Le Pecq, St Germain en Laye, Bougival, Croissy sur Seine, Port Marly, Le Vesinet, Louveciennes, Le Mesnil Le Roi, Montesson) n'ont pas hésité à faire connaître leur opinion à la presse.

L'Observatoire des Usagers de l'Assainissement en Île de France prend ici sa dimension de médiateur entre assainisseurs et usagers pour permettre à chacun de connaître les causes et les conséquences de ces rejets en Seine. L'intervention des riverains, des associations et des élus lors de cette réunion prend ainsi une dimension de participation active dans la perspective d'élaborer ensemble des solutions liées à la protection de l'environnement et au cadre de vie de chacun.

Observatoire des usagers de l'assainissement en Île de France
Cité de l'eau
82, avenue Kléber
92700 Colombes
01 41 19 53 79
observatoire_uaidf@yahoo.fr

La commune du Mesnil-le-Roi préserve La Noue

Interview de Jean-Loup Martin, Maire adjoint du Mesnil-le-Roi, par Florence Genestier, Seine Vivante

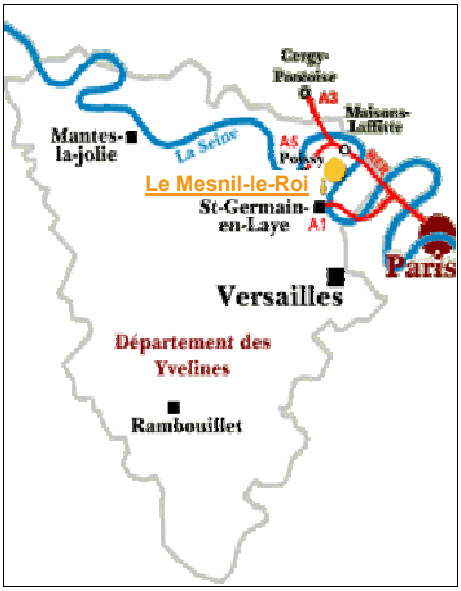

La commune du Mesnil-le-Roi est située dans une boucle de la Seine, en aval de celle de Montesson.

FG : Pouvez-vous nous parler des bords de Seine du Mesnil-le-Roi ?
JLM : Les bords de Seine sont composés de plusieurs espaces inondables de nature différente. On trouve d'abord une grande zone humide de 10 ha dénommée « La Noue »*, puis en allant vers l'amont une partie marécageuse de 4 ha anciennement cultivée et qui a été envahie par les arbres, il s'agit du « Clos de la salle » ; cette partie est à l'origine classée ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), elle est à cheval sur le communal et le privé.

FG : Où en est aujourd'hui le classement de « La Noue » ?
JLM : Dès 1998 la Mairie du Mesnil-le-Roi en lien avec l'ADSE (Association de Défense du Site et de l'Environnement) et l'ANY (Association des Naturalistes des Yvelines) a obtenu de la Région et de l'Agence de l'eau le financement d'une étude préalable qui a révélé l'existence d'espèces remarquables (faune et flore). A la suite de cette étude « La Noue » a été classée en **Réserve Naturelle Volontaire** (RNV). En 2002 « La Noue » acquiert le statut de **Réserve Naturelle Régionale** (RNR). Dès lors l'Agence de l'eau se retire, et ce sont la Région, le Département et la DIREN qui constituent le nouveau partenariat.
FG : Quelles sont les actions à mettre en place ?
JLM : Il s'agit d'abord de favoriser la biodiversité, en particulier :
- curer les noues et garder les riches boues en les étalant juste à côté.
- mixer le fauchage tardif (sur 1/3 des prés) et la présence de poneys (sur 2/3 des prés) en évitant le surpâturage ; cela nécessitera l'installation de clôtures.
- éclaircir les arbres peu diversifiés du « Clos de la salle » pour laisser passer la lumière et favoriser l'évapotranspiration (ce bois en zone marécageuse a été laissé à lui-même depuis que ces terres ont été abandonnées).

Il faudra aussi organiser des actions informatives et pédagogiques.

FG : Le maître mot de vos actions n'est-il pas l'équilibre, c'est-à-dire le ni trop ni trop peu ?
JLM : En effet nous faisons juste ce qu'il faut pour que la nature fasse son oeuvre. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu nous entourer d'un conseil scientifique composé d'experts dans les nombreux domaines concernés.
FG : Combien existe-t-il de Réserves Régionales Naturelles en Ile de France ?
JLM : Il existe 15 réserves en Ile de France et nous souhaiterions que la Région crée un noyau d'experts communs à l'ensemble de ces réserves.

FG : Je ne voudrais pas terminer sur une histoire de clocher mais celui du Mesnil-le-Roi a quelque chose à nous dire.
JLM : Effectivement nous avons pour projet de réparer le clocher du Mesnil-le-Roi et notre souci est de permettre aux chouettes effraie de trouver un autre lieu d'accueil que le clocher. Nous pensons installer des nichoirs dans une vieille maison au bord de « La Noue ». Ceci nous permettra d'enrichir encore la diversité de la faune de la Réserve.

FG : Merci beaucoup à vous pour toutes ces précisions. Nous souhaiterions suivre cette passionnante expérience de revivification de ces lieux magnifiquement placés.

Florence Genestier
Seine Vivante

Vocabulaire:
Noue : nom féminin
Les " noues " sont d'anciens bras de cours d'eau qui subsistent dans les plaines alluviales.

La Noue du Mesnil le Roi, zone humide de 10 ha, classée en Réserve naturelle volontaire pour son intérêt biologique (faune et flore)

DOSSIER

Comment combattre la mineuse du marronnier?

Le Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet, association membre fondateur du CADEB, nous propose un dossier sur ce problème qui n'est pas passé inaperçu dans cette commune très boisée. Les moyens de lutte sont la prévention ou un traitement chimique. Plus récemment, la ville de Sartrouville a testé un traitement biologique.

Une espèce nouvelle?

La mineuse du marronnier, Cameraria ohridella, a été découverte pour la première fois en Macédoine en 1985 et elle a été décrite comme une espèce nouvelle. Elle a ensuite colonisé l'Europe centrale et Occidentale. En l'an 2000, elle a été observée avec certitude dans plusieurs régions de l'est de la France et ponctuellement en Ile de France. Depuis, elle a colonisé tout le pays. Ses ravages ont été favorisés par la sécheresse et la canicule.
Les « mines » se présentent au début sous la forme d'une tache rousse à la surface supérieure des feuilles, puis s'allongent progressivement avec l'âge de la chenille et peuvent alors mesurer plus de 5 cm de long. Selon le degré d'attaque, les mines peuvent recouvrir totalement la surface des feuilles qui prennent alors une couleur brune et tombent prématurément.

Feuille de marronnier d'Inde infestée par C. Ohridella
Photo INRA

Les moyens de lutte

La prévention : Ramassez les feuilles !

C'est la méthode la plus efficace et la moins coûteuse pour retarder et diminuer l'infestation.
Le ramassage des feuilles au sol doit être minutieux, sous l'arbre ainsi que dans les zones arbustives et buissons à proximité des marronniers. Il doit être entrepris le plus tôt possible après la chute des feuilles, avant leur dispersion par le vent. Un fois ramassées, les feuilles doivent être éliminées par incinération ou compostage (à température suffisante…).Ces opérations permettent l'élimination de la mineuse sur le site pendant l'hiver. Il est à noter que ces opérations s'imposent même en cas de traitement chimique ou biologique.

Le traitement chimique

Il existe un traitement chimique avec un insecticide homologué mais il est très coûteux. De plus, il est fortement recommandé pour obtenir une efficacité maximale de traiter dès la première génération et d'intervenir dès l'apparition des premiers adultes.
Afin de réduire les coûts, il est nécessaire de se regrouper par zone de traitement. En 2005, 63 propriétaires au Vésinet ont pu ainsi faire traiter environ 200 arbres. C'est encore insuffisant.
Vous pouvez contacter le Syndicat d'initiative du Vésinet qui vous aidera à vous regrouper et à entrer en contact avec les sociétés spécialisées, seules habilitées à appliquer le traitement.

Adulte, la mineuse est un petit papillon de 3 à 5 mm , de couleur brun ocre

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet
3, avenue des pages 78110 Le Vésinet
Tél 01 30 15 47 80

Le traitement biologique

C'est celui qui a été testé par la ville de Sartrouville. Il consiste à attirer les mineuses mâles dans des pièges installés dans les marronniers. L'appât est une phéromone (1). Les mâles sont attirés par cette phéromone et sont capturés dans le piège, dont le fond est englué.
A Sartrouville , l'essai a été effectué dans plusieurs rues du quartier de la Mairie. Les pièges, des boites en plastique de couleur jaune, ont été installés à raison d'un tous les trois marronniers. Les pièges ont été enlevés fin octobre et leur contenu sera pesé pour évaluer le nombre d'insectes récupérés. Cela permettra de mesurer la gravité de l'attaque.
Le piège à phéromones a déjà fait ses preuves en Allemagne et en Autriche. Il met à l'épreuve l'instinct sexuel des petites bêtes. En supprimant les mâles, cette méthode permet de stabiliser la population de mineuses du marronnier, mais les expérimentations réalisées avec la phéromone sexuelle ont montré qu'elle n'était pas utilisable pour mener une lutte à grande échelle.
Si vous êtes intéressé par ce traitement biologique, veuillez vous adresser au service environnement de la ville qui vous communiquera les coordonnées de fournisseurs spécialisés.
Tél 01 30 86 39 00.

Vocabulaire
(1) Les **phéromones** sont des substances émises par la plupart des animaux et certains végétaux, et qui agissent comme des messagers sur des individus de la même espèce. Extrêmement actives, elles agissent en quantités infinitésimales, si bien qu'elles peuvent être détectées, ou même transportées, à plusieurs kilomètres. Chez les mammifères et les reptiles, les phéromones sont détectées par l'organe voméro-nasal, tandis que les insectes utilisent généralement leurs antennes.

EVENEMENTS

1ère journée de l'environnement de la Boucle de Seine

une initiative à saluer et à renouveler

Carrières-sur-Seine a en charge l'environnement au sein de la communauté de communes de la Boucle de Seine. Elle se devait donc d'être moteur dans ce domaine.
C'est pourquoi la municipalité a organisé le 17 septembre 2006 la 1ère Journée de l'Environnement de la Boucle de Seine.
Cette manifestation conviviale et familiale réunissait des associations locales, des organismes officiels environnementaux, des entreprises et des institutions publiques. Le CADEB, Seine Vivante et Réseau Vélo 78 y ont participé.

Une vocation ambitieuse

Au travers d'une journée festive et interactive, cette manifestation était destinée à sensibiliser les visiteurs aux problématiques environnementales et à favoriser les bonnes pratiques :

- Apporter des réponses concrètes aux interrogations des habitants,
- Faire découvrir de nouvelles pratiques écologiques, de nouveaux procédés, de nouveaux concepts.
- Faire prendre conscience de la nécessité d'œuvrer pour un cadre de vie respecté.

Le CADEB était présent

Stands à thème et animations

Des stands à thème étaient proposés aux visiteurs (Déchets, circulations douces, véhicules alternatifs, Jardinage/ Maraîchage, habitat écologique, énergie solaire, récupération des eaux de pluie, Le fleuve, La Seine, …) ainsi que des animations (Ascension en montgolfière, traversée de la Seine sur Le Dénicheur à propulsion électrique « embarcation du temps des Impressionnistes », Dégustations d'eaux, Ferme pédagogique, …). La journée s'est terminée par la plantation, par des enfants, d'un Prunus Pissardi dans le parc de la mairie. Cette action symbolique « marquera comme un repère, que le temps œuvre à la réussite. »

Ainsi que Seine Vivante

Et Réseau Vélo 78

Engouement et curiosité

Cette première Journée de l'Environnement de la Boucle de Seine a montré l'engouement et la curiosité des visiteurs pour leur environnement. C'est une première étape vers d'autres actions de sensibilisation, auxquelles les associations sont prêtes à s'associer.

Alex Ballot, vice président du CADEB

PROJETS

Bientôt des jardins familiaux à Carrières

Il en existe depuis plusieurs années à Sartrouville. Notamment ceux gérés par Natur'Ville, sympathique association membre du CADEB. Il devrait y en avoir bientôt à Montesson, où le projet est bien avancé. En s'appuyant sur l'expérience de ces communes, la ville de Carrières met les bouchées doubles. Il faut dire que le projet est soutenu par une poignée de passionnés, élus municipaux et associatifs. Alex Ballot, vice président du CADEB, en fait partie.

Alex Ballot (à droite), défenseur passionné des jardins familiaux

C'est la municipalité de Carrières qui a en charge ce dossier, et notamment Mme Lettissier, en sa qualité de maire adjoint à l'environnement.

Il faut d'abord trouver en terrain.

Ce n'est pas facile en milieu péri-urbain où le foncier est cher. L'oiseau rare a-t-il été déniché? Peut-être. Il s'agit d'un terrain situé sur la commune de Carrières, à proximité de l'usine d'incinération. L'intérêt de ce terrain réside dans sa situation en zone agricole non urbanisable ; cela garantit de pouvoir l'utiliser dans la durée, ce qui est essentiel compte tenu de l'importance des investissements nécessaires. Il y a toutefois un préalable à lever. En effet, ce terrain, propriété du SITRU, a servi pendant un certain temps à entreposer des résidus de l'usine d'incinération, du mâchefer en particulier. Des analyses de sol seront effectuées avant toute mise en culture. Si les résultats ne sont pas satisfaisants, il existe la possibilité de remplacer la couche supérieure de terre. A défaut, il faudrait trouver un autre terrain.

Un architecte paysagiste étudie l'implantation des jardins

L'implantation des jardins est confiée à un architecte paysagiste. Il est prévu de réaliser une quarantaine de parcelles, de dimensions variables pour s'adapter à la taille des familles candidates. Il faudra de l'eau, élément essentiel de toute culture potagère. Pour cela, il est envisagé de récupérer et de stocker l'eau de pluie et même de creuser un puits, si le site s'y prête. Il faut penser aussi au stationnement des véhicules, même si on encourage les jardiniers à venir à pied ou à vélo. Il faut prévoir également des sanitaires, accessibles aux handicapés, qui pourraient être alimentés par des panneaux solaires.

Une structure à majorité associative assurera la gestion de l'activité

La gestion de l'activité sera confiée à une association Loi 1901 en cours de constitution. Les associatifs seront majoritaires, mais il y aura aussi des sièges de droit pour des représentants de la municipalité. En effet, le soutien financier de la commune sera essentiel. Il est dès à présent acquis que la ville prendra à sa charge les dépenses d'aménagement du site. Pour le fonctionnement, les bénéficiaires de parcelles paieront une cotisation, mais il faudra probablement compléter par des subventions de la ville, et peut-être du Département et de la Région.

Il y a déjà des candidats à l'attribution des parcelles

Plusieurs familles se sont déjà portées candidates à l'attribution d'un parcelle. La plupart habitent dans le quartier des Alouettes, secteur d'habitat collectif. Il ne leur reste plus qu'à attendre l'ouverture des jardins familiaux, ce qui devrait demander entre une et deux années…

Alex Ballot
Vice président du CADEB

L'équipe des jardins familiaux de Sartrouville, autour de sa présidente, Martine Rol, au centre de la photo.

CIRCULATIONS DOUCES

Bon accueil pour nos propositions d'aménagements cyclables à Sartrouville

Les Collectifs Réseau Vélo 78 et le CADEB ont élaboré et déposé auprès de la mairie de Sartrouville des propositions d'aménagements cyclables à réaliser dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) récemment adopté par la municipalité. Une réunion a eu lieu avec les services municipaux ainsi qu'une visite de terrain. En voici un bref compte-rendu.

Le développement des circulations douces fait partie des priorités de la municipalité retenues dans le cadre du PADD, (1) indique en introduction M. Jean-Claude Chausson, premier adjoint en charge de la voirie et de la circulation.
En conséquence, dès que des travaux importants de voiries ont lieu, la ville s'interroge sur les possibilités d'intégrer des aménagements cyclables

La concertation avec les associations est recherchée ; ainsi, désormais, Réseau Vélo 78 et le CADEB seront informés en début d'année de tout ce qui concerne le vélo dans le budget municipal.

Dominique Luang, Moïse Bangoura, Guillaume Genoyer et Lionel Carrara lors de la sortie de terrain rue Turgot

Les objectifs municipaux

M. Guillaume Génoyer, ingénieur voirie, précise ensuite les objectifs poursuivis :

- Réaliser des liaisons cyclables intercommunales en continuité avec les aménagements des autres communes.
- Développer un réseau cyclable reliant les différents quartiers entre eux, le centre-ville et les principaux équipements.
- Viser une bonne articulation entre les différents modes de circulation : ainsi, quand la vitesse des véhicules est limitée par des dispositifs appropriés, par ricochet, les piétons et les cyclistes sont favorisés, sans aménagement particulier. En revanche, il est souvent difficile de réserver une partie de la voirie pour les cyclistes, car ce serait au détriment des stationnements. Dans les projets, il faut tenir compte aussi des piétons, qui doivent aussi avoir des espaces réservés (exemple : la ruelle du pont).

Les propositions des associations examinées sur le terrain

Les différentes propositions présentées par Réseau vélo 78 et le CADEB sont ensuite examinées. Il est alors convenu d'une visite sur le terrain afin de valider l'intérêt et de vérifier la faisabilité technique des propositions.
Cette sortie sur le terrain, à laquelle participait M. Moïse Bangoura, conseiller municipal, nous a amenés :

- Sur les quais de Seine (projet de bande cyclable depuis le pont SNCF vers le Vieux Pays)
- Rue de la Constituante (projet de contre-sens cyclable dans la portion en sens unique proche de la mairie)
- Rue Hortense Foubert et rue des Rosiers (divers aménagements de sécurité pour l'accès au collège Darius Milhaud)
- Rue Turgot (pour assurer une continuité avec les aménagements existants, terminant ainsi la liaison gare de Houilles, gare de Sartrouville).

Lionel Carrara (Réseau Vélo 78)
Jean-Claude Parisot (CADEB)

(1) C'est le PADD qui définit la politique d'ensemble de la commune et qui précise les différents projets d'aménagement. Il constitue le cadre de cohérence fondamental du PLU et des différentes actions de la commune dans le domaine de l'aménagement, du traitement des espaces publics et de l'urbanisme.

Pour en savoir plus :

Sur le Collectif Réseau Vélo 78 : Site Internet:: www.reseauvelo78.org
Sur les recommandations pour les aménagements et itinéraires cyclables : Site Internet::www.certu.fr/
Fédération des usagers de la Bicyclette : Site Internet : www.fubicy.org/

URBANISME

Chatou : le PLU des « bétonneurs »

Lors de l'enquête publique environ deux mille catoviens ont exprimé, par observations écrites ou bulletins, et ce à 90%, leur opposition à ce projet densificateur de PLU à Chatou. Aussi doit-on s'étonner qu'après plusieurs mois de rédaction, le rapport des commissaires enquêteurs reprenne à son compte de très nombreuses affirmations pour le moins hasardeuses de la municipalité.

Le PLU détériore Chatou

Rappelons que ce PLU détériore Chatou et donc toute la Boucle en dénaturant les zones pavillonnaires : diminution de leur surface, morcellement, densification (la suppression des COS permet une augmentation de la densité de 250%), et même permission de « petits collectifs ». Sans aller jusqu'à démolir des HLM, comme à Sartrouville, notons que grâce

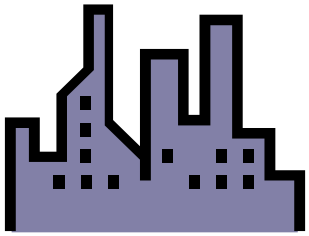

au maintien de leur POS (Le Vésinet, Montesson et Croissy sur Seine) ou lors de leur PLU (Sartrouville et Carrières sur Seine) toutes les communes qui nous entourent sauvegardent leurs zones pavillonnaires. Chatou serait donc la seule à succomber aux charmes puissants des bétonneurs de tout poil.

Au détriment de la couverture arborée

Bien sûr ce « bétonnage » se fait au détriment d'une couverture arborée, en majorité privée, qui contribue à la diminution de la pollution. Par la même le cadre de vie de tous les résidents et en particulier celui de ceux qui habitent en collectifs (les 2/3 des catoviens) est dénaturé…
Dans ces conditions d'aucuns se demandent si ce PLU densificateur qui défigure Chatou n'est pas dû au fait que contrairement à la situation des communes voisines le « brain trust » de la Municipalité catovienne ne réside pas dans sa commune.
Il faut reconnaître que l'adoption de ce PLU risque de créer une situation conflictuelle entre la Municipalité actuelle et les légitimes intérêts de ses administrés, ce que pour notre part, fidèle à notre rôle, nous avons essayé d'éviter par une information objective.

Docteur Toulon
Président de l'Association pour la sauvegarde de Chatou.
Association agréée pour l'urbanisme et la protection de la nature.

Le PLU de Sartrouville est adopté

Le PLU de Sartrouville vient d'être approuvé par le conseil municipal du 21 septembre 2006. Le CADEB et les associations sartrouvilloises qui en sont membres ont été très présentes lors de la phase d'élaboration. Elles ont participé à la concertation organisée par la municipalité. Elles ont eu accès sans difficulté aux documents d'études et aux différents projets, ce qui leur a permis de s'exprimer, notamment dans le cadre de l'enquête publique. «Le plan traduit une ambition raisonnable et rend possible un développement équilibré de Sartrouville. », indique l'association des Dix Arpents dans son dernier bulletin.

Dans leur rapport, les commissaires enquêteurs soulignent en pages 8 et 9 que "faisant suite aux réunions de concertation courant 2005, l'enquête a été calme, elle n'a suscité qu'un intérêt relatif des sartrouvillois et n'a pas entraîné beaucoup de remarques. Dans ses conclusions, en page 24, le rapport note que "les observations et courriers du public sont souvent d'intérêt particulier et ne portent pas beaucoup sur les questions générales du PLU, à quelques exceptions près. Les remarques les plus nombreuses proviennent davantage des associations."

Avis favorable ...
La commission d'enquête conclut en donnant un avis favorable au projet de PLU de Sartrouville. Elle exprime toutefois quelques réserves de caractère technique dont a tenu compte le projet définitif.

… avec des recommandations.
La commission émet aussi différentes recommandations, dont plusieurs reprennent les propositions des associations, notamment:

- "la concrétisation des aménagements indiqués au PADD pour améliorer les conditions de circulation et de stationnement sur toutes les voies principales de la ville et les quartiers, ainsi que la mise aux normes progressive des trottoirs.
- le schéma des circulations douces qui devra faire l'objet d'un plan spécifique d'ensemble, le plus complet possible.(1)
- L'étude d'un plan de circulation et des mesures à prendre pour réguler la circulation et limiter les nuisances dans les rues Jean Mermoz et Voltaire, préalablement à la mise en service de la voie nouvelle débouchant avenue Maurice Berteaux.
- la précision à apporter aux articles du règlement concernant le coefficient de pleine terre".

Il est à noter que sur ce dernier point la précision a été insérée dans le PLU; désormais, en cas de construction nouvelle en zone pavillonnaire, « 50% de la surface des espaces libres de toute construction doivent être plantés ou recevoir un aménagement paysager végétal avec un minimum de 30% de la surface de la parcelle. *Ils ne devront pas être minéralisés et imperméabilisés. ».*

Jean-Claude Parisot
CADEB Sartrouville

(1) en page 14, le rapport précise ce qui suit:: "les intentions de développement d'un réseau cyclable et de sentiers de promenade, notamment le long de la Seine et dans la coulée verte, sont bien indiquées (dans le PLU) mais il manque un véritable schéma d'ensemble, avec un échéancier de réalisations. Les propositions faites à Monsieur le Maire, dans une lettre du 21/5/06 par l'association "Réseau Vélo 78" sont intéressantes et seront à étudier pour établir le schéma général."

ENQUETE PUBLIQUE A CROISSY

Un projet de sécurité routière permet en outre de diminuer la vulnérabilité de la nappe de Croissy

Une enquête publique vient de se dérouler à Croissy du 23 octobre au 10 novembre 2006.

Une enquête pour modifier les périmètres de protection du champ captant.

L'enquête concerne la modification de la déclaration d'utilité publique (DUP) définissant les périmètres de protection du champ captant de Croissy et notamment du *périmètre de protection immédiate (PPI)* des forages FXIII à FXVII.
Il y a aussi deux autres périmètres de protection : le *périmètre de protection rapprochée* (en gros entre la Seine et l'axe qui va du pont du Pecq au Boulevard Hostachy à Croissy) et le *périmètre de protection éloigné* (qui se situe principalement au sud de la route Pont du Pecq – Pont de Chatou jusqu'à une partie du Pecq, de Marly, Bougival et Rueil – Chatou).

Le chemin de Ronde sera aménagé pour plus de sécurité

La demande de modification concerne le recul de 4m du *PPI* du champ captant depuis le stade de Croissy jusqu'à Degrémont. La raison en est le projet de réaménagement du chemin de Ronde, lequel fait partie d'un projet d'intérêt général de sécurité routière (circulation routière, trottoir et piste cyclable) porté par le SIVOM de la Boucle (Croissy, Le Vésinet, Le Pecq). La route aura 5,5m de largeur maxi, le trottoir fera 1,5m et la piste cyclable 3m..

La nappe de Croissy sera moins vulnérable

Ce projet est aussi l'occasion de diminuer la vulnérabilité de la nappe de Croissy par la collecte et l'évacuation des eaux pluviales et de surface vers le réseau d'assainissement.

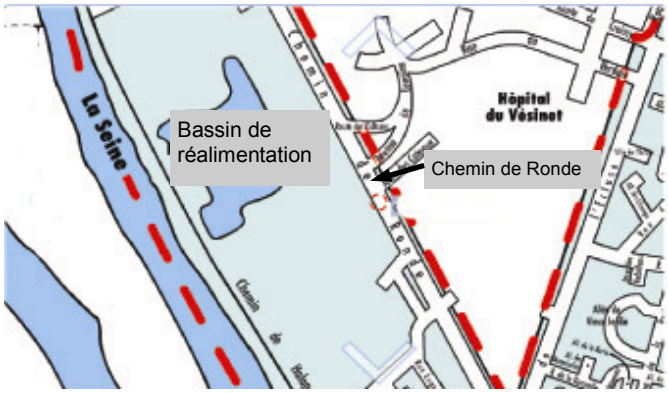

Seine Vivante prend position

Le Collectif Seine Vivante approuve les objectifs de sécurité routière, de création d'une piste cyclable, de diminution de la vulnérabilité de la nappe de Croissy. Bien sûr, à l'avenir, le chemin de Ronde doit rester une voie de desserte pour les riverains et ne pas être transformé en axe transverse de circulation.
Ce projet d'aménagement doit être finalisé par la suite ; cela sera, nous le demandons, l'occasion de pouvoir formuler un certain nombre de remarques et propositions.

Jean-Pierre Genestier
Président
Seine Vivante

L'eau de la Seine toute proche est pompée, traitée puis déversée dans des bassins comme celui-ci qui permettent de réalimenter la nappe phréatique. La Lyonnaise des Eaux en extrait ensuite l'eau potable qu'elle distribue dans les communes alentours.

Quelques chiffres

- origine des eaux dans la nappe : 10% d'eau de pluie, 40% d'eau d'infiltration venant de la Seine, 50% d'eau de la Seine pompée, traitée et allant dans les bassins de réalimentation
- bassins de Croissy – Le Pecq : 16,5 ha de plan d'eau pour une surface totale du champ captant de 45 ha.
- Plus de 110 espèces d'oiseaux dont 45 viennent y nicher au printemps

(source : dossier d'enquête publique)

EN BREF

Actualité de l'environnement dans la Boucle

CROISSY SUR SEINE

Les travaux sur les berges de Seine ont commencé !

A Croissy-sur-Seine les travaux de réhabilitation des berges voulus et demandés par la mairie de Croissy ont débuté le 6 novembre 2006. Sont concernés 8 sites non contigus. La grande majorité des travaux seront réalisés en utilisant les techniques du génie végétal (terrassement plantés, fascines, peignes). Deux sites ont pour base des matériaux durs (gabions, matelas réno,…).
Le maître d'ouvrage est le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine (SIVS) dont fait partie la ville de Croissy.
Le maître d'œuvre est l'entreprise Silène Biotec ; c'est elle qui a conçu les solutions techniques et qui est responsable de leur réalisation dont est chargé SNFRE (Société Nouvelle France Rivières Environnement).
Une visite des travaux en cours sera organisée par l'association Seine Vivante le 20 janvier 2007.
Rendez-vous à 14h sur les berges face à la rue Centrale à Croissy.
Merci de vous inscrire par téléphone au 01 30 15 06 70.

LE VESINET

Le Vésinet fête ses cent cinquante ans

C'est en effet le 20 novembre 1856 qu' Alphonse Pallu acquiert près de 500 hectares de parcelles de bois cédées par Napoléon III. L'industriel décide de créer de toutes pièces un lotissement modèle en mariant la ville et la nature. Son idée directrice est de « donner à chaque propriétaire la jouissance d'un parc public, avec son animation, ses vues ravissantes,, des eaux, ses prairies, à côté du calme de la vie privée ». En octobre 1858 débutèrent les premières ventes de lots. Le succès fut immédiat.
Pour en savoir plus: www.levesinet.net Rubrique: le Vésinet en Bref– Histoire.

LE VESINET

Le devenir des terrains de l'État en question

Le Ministère de la Santé est propriétaire d'un terrain de 32 ha sur le territoire de la commune du VESINET, en limite de Croissy. Ce terrain est occupé au nord par l'établissement national de convalescence du Vésinet ("l'hôpital du Vésinet") et dans la partie sud par l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) et l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire). Compte tenu de la libération prochaine des lieux par ces deux entités, se pose la question du devenir du site.
L'Etat souhaite y construire des logements (on a parlé de 15OO, on parle désormais de 500 à 6OO). Les communes s'inquiètent de la perte des emplois et de l'arrivée massive de population nouvelle sans que les infrastructures suivent (voiries, transports, assainissement, etc). En plus du nombre, se pose aussi la question du type de logements (pour les jeunes, les familles, les personnes âgées) et le pourcentage de logements sociaux. Un dossier dont on n'a pas fini de parler….

CHATOU

Les odeurs de la déchetterie verte incommodent les riverains

Depuis la mise en service de la déchetterie verte en 1996, à Montesson, près de l'A14, les riverains se plaignent régulièrement des odeurs provenant de l'installation. L'exploitant, la société SEV, a modifié plusieurs fois les conditions techniques de traitement des déchets verts; un comité "odeurs" a été mis en place à l'initiative de la municipalité de Montesson pour réunir les acteurs et les riverains. Manifestement, tout cela ne suffit pas, car les habitants du quartier ouest à Chatou ont constaté récemment des odeurs fortes, imputées à tort ou à raison à la végetterie. Le CADEB suit ce dossier avec attention..

MONTESSON

La nappe phréatique est toujours polluée

La pollution a eu pour origine une fuite sur une canalisation de remplissage des cuves à la station service de Carrefour Montesson. L'incident a été découvert l'été passé lorsque des habitants du quartier Laborde à Montesson ont constaté des traces d'hydrocarbures dans leur puits. Après avoir pris les premières mesures d'urgence, notamment d'information des riverains, la municipalité de Montesson a demandé que la nappe soit dépolluée. Deux stations de pompage ont été installées dans le quartier Laborde, aux frais de Carrefour: Dans ces unités, un séparateur élimine les hydrocarbures et les eaux dépolluées sont rejetées dans le réseau d'eaux pluviales. Un an après l'incident, les services départementaux de la DRIRE ont constaté qu'il restait des traces d'hydrocarbures dans la nappe. En conséquence, par arrêté en date du 23 octobre 2006, le Préfet des Yvelines a demandé, outre la poursuite des opérations en cours (pompage, surveillance):

- Un diagnostic approfondi de l'état de la nappe et des risques encourus
- Une proposition de mesures palliatives éventuellement nécessaires pour diminuer suffisamment les risques de façon à ce qu'ils soient « acceptables compte tenu de l'usage du site et de son environnement. »

La Société Carrefour a un délai de 6 mois pour fournir ces éléments.

CARRIERES SUR SEINE

La chasse aux renards fait débat

Pour piéger les renards compte tenu des nuisances engendrées par leur prolifération, la municipalité de Carrières a fait appel à l'association des piégeurs agréés des Yvelines. La technique employée est celle des pièges-collets qui ne sont pas mortels et permettent le cas échéant de récupérer les chats et les chiens qui auraient été pris. Plusieurs associations d'environnement locales s'élèvent contre cette opération. Elles estiment en effet que la présence des renards est un symbole de la moindre urbanisation et que les nuisances ne sont que toutes relatives.

SARTROUVILLE

La digue a été renforcée mais la suite des travaux se fait attendre

Lors de la dernière crue de 2000, la digue qui borde la Seine a montré des signes de faiblesse, ce qui a entraîné l'inquiétude des riverains.. A la demande de la municipalité, des travaux viennent d'être réalisés. Pour rétablir l'étanchéité de l'ouvrage, un rideau de palplanches a été implanté au cœur de la digue, sur tout le linéaire (3 km environ). Les autres travaux prévus - stabilisation et aménagement végétal des berges, restauration d'une continuité piétonne le long de la Seine - sont tributaires du financement qui reste à boucler.

HOUILLES

Moins de bus pour desservir les gares

Deux lignes de bus ont été modifiées ; celles qui conduisaient les habitants d'un quartier excentré vers les gares de Sartrouville et de Houilles , ainsi que vers le centre-ville. Raison invoquée par l'exploitant, la société TVO: ces lignes sont déficitaires. Les habitants demandent le rétablissement des fréquences habituelles et du trajet antérieur.

VEILLE ENVIRONNEMENTALE

L'Ile-de-France mesure les effets du bruit

Une campagne qui couvrira l'ensemble de la région doit débuter en octobre. Pilotée par Bruitparif, elle accompagne l'application d'une directive européenne.

Routier, ferroviaire, aérien, industriel: les bruits s'ajoutent les uns aux autres, générant des problèmes de multi-exposition fréquents en zone urbaine. Au lieu d'adopter une approche sectorielle pour mesurer l'exposition des habitants, l'observatoire du bruit en Ile-de-France Bruitparif a donc choisi une approche globale: tous les bruits seront pris en compte dans les 250 mesures qui seront effectuées. Les résultats obtenus après l'analyse des spectres de fréquence et des enregistrements audio seront mis à disposition sur le site de l'observatoire. «Le bruit ne peut pas être mesuré par les facteurs de bruit eux-mêmes. Il fallait un instrument reconnu comme objectif. C'est alors que Bruitparif est né en 2004», a indiqué Jean-Paul Huchon (PS), président du conseil régional d'Ile-de-France.

Selon Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif, la campagne de mesures a trois objectifs: constituer une documentation exhaustive sur l'exposition au bruit des Franciliens; fournir aux collectivités locales des données pour compléter leurs cartes de bruit; lier contact avec les collectivités locales et les services techniques en allant sur le terrain. «Ce qui est positif, c'est que les politiques s'intéressent aux problèmes liés au bruit. Mais nous n'en sommes qu'aux prémices…», confie Thierry Ottaviani, président du Comité des victimes du bruit et de la pollution.En effet, la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement n'a été transposée en droit français qu'en 2006. Dans ce cadre, les communes de l'Ile-de-France doivent notamment établir des cartes de bruit d'ici juin 2007. «Compte tenu du retard de la transposition, nous avons annoncé à l'Etat que l'ensemble des collectivités franciliennes ne réaliserait pas les cartes de bruit à temps», a indiqué Michel Vampouille (Vert), vice-président du conseil régional chargé de l'environnement.

Depuis les années 1990, le conseil régional aurait consacré 330 millions d'euros à la protection acoustique routière et ferroviaire. Il a également initié une étude régionale menée en 2005 sur 5.000 patients de plus de 15 ans, répartis dans 30 communes, qui ont répondu à un questionnaire. Le but: mieux comprendre le lien entre le bruit et la santé. Les résultats devraient être rendus publics d'ici quelques semaines. «Les nuisances sonores augmentent en Ile-de-France. Il faut donc que la dégradation de la qualité de vie soit prise en compte», explique Thierry Ottaviani. Selon lui, les taxes payées par les aéroports ne sont pas suffisantes pour couvrir les frais qui servent à la protection sonore des habitations riveraines. Les zones concernées sont délimitées dans le plan de gêne sonore (PGS).

Marc Aubrée
Chargé de mission CADEB
Veille environnementale

Pour en savoir plus:
Site Internet:
www.bruitparif.fr/

Courrier des lecteurs

Bonjour,
J'ai reçu la lettre nº7 du CADEB et ai lu avec intérêt votre article sur la **maison écologique.** Je suis d'accord que les matériaux n'ont pas tous le même impact sur la nature, mais je m'attendais à trouver une description plus militante des solutions de chauffage. En effet la construction et les matériaux ne représentent qu'une minorité de l'énergie consommée dans une maison. Le chauffage pendant des dizaines d'années en représente la majorité.

Or, on construit maintenant des maisons à basse énergie (au moins 50% d'énergie économisée par rapport aux normes en vigueur) et même des maisons passives. Ce concept est étrangement absent en France, alors qu'il se construit des maisons passives en Allemagne, aux Pays-Bas, en Pologne et même en Suède !

La maison passive, c'est-à-dire suffisamment isolée pour être chauffée en toutes saisons par le soleil, est le concept le plus prometteur : elle n'émet ni CO_2 et ne nécessite pas de nucléaire non plus.

L'exemple de la Pologne est le plus frappant : ils n'ont pas plus de soleil, des températures plus basses en hiver et moins d'argent à investir que nous. Ce qui marche chez eux devrait aussi marcher chez nous.

Cordialement,
Emmanuel Fruchard
(adhérent de diverses associations, dont RV 78 et la LCVR 78)

PS: Pour plus de détails, voir par exemple le dossier du bimensuel "La Maison Ecologique", juin-juillet 2006

***La Lettre**: merci à ce lecteur pour ces précisions, qui complètent utilement la lettre N° 7 et qui pourront faire l'objet d'un prochain article.*

Bonjour
Etant ferrovipathe dans l'âme, je ne peux qu'être favorable à la réouverture de la ligne au trafic voyageur sur la **tangentielle nord**. Malheureusement, on parle de cette réouverture depuis des lustres, pratiquement depuis sa fermeture il y a presque 70 ans, et de consultations en consultations, ce serpent de mer ne fait que des vagues (il y en a un autre de serpent de mer appelé CD 121...). Je ne sais si la consultation en cours aura des retombées positives autres que des prévisions (les sites internet sur le sujet sont pleins de ces prévisions passées, présentes et bientôt à venir) et j'ai peur qu'une fois encore, l'on ne recule pour ne pas sauter. Patience pour encore quelques décennies ? Pourtant, ça ne me déplairait pas de prendre la tangentielle pour mes 100 ans en 2037...
Cordialement.
Gérard Ribaut
Sartrouville

***La Lettre:** rendez-vous est pris avec ce lecteur pour 2037…, mais aussi pour l'inauguration de la gare de Sartrouville, dans une dizaine d'années, si nos décideurs (État, Région, départements) veulent bien continuer à considérer ce projet de Tangentielle comme prioritaire et lui assurer un financement en temps et en heure..*

« Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin »

CADEB

Association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement sous le numéro 04-033 DUEL

Siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE

Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21

Courriel :
cadeb78@wanadoo.fr

Site Internet:
www.cadeb.org/

SIRET: 484 499 009 000 13

Composition du Bureau

Présidente : Paulette Menguy

Vice Président : Alex Ballot

Secrétaire Général: Jean-Claude Parisot

Secrétaire : Gérard Moulin

Trésorier: Patrick Bayeux

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DU CADEB

Carrières Autrement
Alex Ballot Tél : 01 39 14 52 94

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville
Patrick Bayeux bayeuxprues@wanadoo.fr Tél : 01 39 57 82 63

Comité des Richebourgs à Sartrouville (1)
Mario Ostoréro jean-louis.verdure@wanadoo.fr Tél 01 39 14 88 11

Echo de Houilles
Lionel Carrara Tél : 01 34 26 18 13

La Boucle Verte
Francis Bonnemason laboucleverte@yahoo.fr Tél : 01 39 68 28 35
Site Internet : www.laboucleverte.org

Les Dix Arpents à Sartrouville
Robert Charvet Xarpents@wanadoo.fr Tél : 01 39 13 10 11

Mieux Vivre à Montgolfier
Marc Aubrée assomvm@neuf.fr Tél : 01 39 14 29 00

Natur'Ville à Sartrouville (promotion et gestion des jardins familiaux)
Martine Rol marcelle.rol@club-internet.fr Tél : 01 74 08 47 88

Pour la sauvegarde de Chatou
Georges Pouyeto Tél : 01 30 71 18 33

Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville (1)
Jean-Louis Le Berre associationvaudoire@gmail.com Tél : 01 30 86 92 92

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville
Jean-Claude Parisot arqm@wanadoo.fr Tél : 01 39 15 32 21

Sauvegarde du Vésinet
† Charles Gourdet

Seine Vivante
Jean-Pierre Genestier seine-vivante@club-internet.fr Tél : 01 30 15 06 70

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet
Françoise Delbart francoise.delbart2@wanadoo.fr Tél : 01 39 52 09 71

Voisins-Voisines à Houilles
Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

(1) adhésion en cours

LES TROIS COLLECTIFS DE LA BOUCLE DE MONTESSON

CADEB Collectif d'Associations pour la défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson
130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Présidente : Paulette Menguy Tél 01 39 57 65 28 Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Seine Vivante : Collectif d'associations et de citoyens qui veulent redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel
14, rue Charles Bémont 78290 – CROISSY SUR SEINE
Président : Jean-Pierre Genestier Tél : 01 30 15 06 70 Courriel : seine-vivante@club-internet.fr

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.
47, chemin du Tour des Bois 78110 - LE VESINET
Président: Lionel Carrara Site: www.reseauvelo78.org Courriel : reseau.velo.78@club-internet.fr